



Case postale  
1040 Echallens

## Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs

### Information – Qualité de l'eau

#### Qualité de l'eau potable en 2024 – Commune de Fey

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

#### Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de sources. En cas d'interruption ou besoin, la redondance est assurée via le réseau SEL (Lausanne).

#### Traitement

Les stations de pompage de Goumoëns, Sugnens, Fey et Pailly ainsi que le réservoir de la Moille sont équipés d'appareils d'irradiation UV.

#### Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 102 prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

#### Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

#### Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

Dans le cadre de son autocontrôle, l'AIAE surveille l'évolution de la valeur des métabolites dont les valeurs baissent légèrement.

**Dureté totale** : 28.1°F, soit une eau assez dure.

<b>Température moyenne</b>	8.3 °C
<b>Calcium</b>	88 mg/l
<b>Magnésium</b>	15.2 mg/l
<b>Sodium</b>	4.9 mg/l
<b>Métabolites du chlorothalonil R471811</b>	0.216 µg/l

<b>pH</b>	7.4
<b>Chlorures</b>	4.5 mg/l
<b>Nitrates</b>	17.9 mg/l
<b>Sulfates</b>	8 mg/l
<b>Métabolites du chlorothalonil R417888</b>	0.042 µg/l

#### Remarques

Au vu des conditions météorologiques 2024, la consommation totale a diminué et l'approvisionnement auprès du Service de l'eau de Lausanne a été moindre.

#### Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition :

- Glauser Eric, Président Tél. 079 271.15.58.

Le service de piquet de l'AIAE est atteignable au 021 881 31 60.

Le service de piquet communal est atteignable au 078 740 16 61 (Loïc Liberati, municipal)



AIAE Association intercommunale  
d'amenée d'eau d'Echallens et environs  
Monsieur Eric GLAUSER  
Président  
Case postale 71  
1040 Echallens

**COPIE**

Epalinges, le 08.03.2024

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 24-VD-1358

V 1



### INTRODUCTION

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Fey  
Prélèvement du : 28.02.2024  
Date arrivée : 28.02.2024  
Effectué par : Monsieur Sacha VURRUSO, Inspecteur des eaux

### ÉCHANTILLON

24-11785 Eau potable dans le réseau de distribution Conforme  
4158 - Fey, 01 - Ecole- WC - Robinet du lavabo, Chemin du Collège 2, 1044 Fey

### RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 24-11785

Heure : 08h45  
Secteur : 4158 - Fey  
Lieu de prélèvement : 01 - Ecole- WC - Robinet du lavabo, Chemin du Collège 2, 1044 Fey  
Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution  
Température de l'eau (°C) : 8.3  
Conductivité (µS/cm) : 556

#### Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	4 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	Conforme
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	Conforme

## Analyses physico-chimiques (VD-EAUX-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-013	Turbidité	0.2 ± 0.0 UT/F	max. 1.0 UT/F	Conforme
751-MON-004	pH	7.4 ± 0.2	M : 6.8 - 8.2	
751-MON-004	Hydrogénocarbonate	333 ± 17 mg/L		
751-MON-002	Dureté totale	28.1 ± 1.4 °f	M : min. 10.0 °f	
751-MON-004	Dureté carbonatée	27.2 ± 1.4 °f		
751-MON-004	Conductivité électrique	498 ± 25 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-003	Carbone organique total	<0.5 mg/L	max. 2.0 mg/L	Conforme
751-MON-007	Nitrite	0.003 ± 0.000 mg/L	max. 0.100 mg/L	Conforme
751-MON-009	Ammonium	non décelé	max. 0.100 mg/L	Conforme
751-MON-002	Lithium	non décelé		
751-MON-002	Sodium	4.9 ± 0.5 mg/L	max. 200.0 mg/L	Conforme
751-MON-002	Magnésium	15.2 ± 1.5 mg/L	M : max. 125.0 mg/L	
751-MON-002	Potassium	1.3 ± 0.1 mg/L	M : max. 5.0 mg/L	
751-MON-002	Calcium	88 ± 9 mg/L	M : max. 200 mg/L	
751-MON-001	Fluorure	<0.10 mg/L	max. 1.50 mg/L	Conforme
751-MON-001	Chlorure	4.5 ± 0.7 mg/L	M : max. 20.0 mg/L	
751-MON-001	Bromure	non décelé		
751-MON-001	Nitrate	17.9 ± 2.7 mg/L	max. 40.0 mg/L	Conforme
751-MON-001	Sulfate	8 ± 1 mg/L	M : max. 50 mg/L	

## Analyses micropolluants (VD-EAUX-Micropol)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
752-MON-011	Acide perfluorobutane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorodécane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorododécane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoroheptane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorohexane sulfonique	non décelé	max. 300.0 ng/L	Conforme
752-MON-011	Acide perfluoro butanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro décanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro dodécanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro héptanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro hexanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro nonanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro octanoïque	non décelé	max. 500.0 ng/L	Conforme
752-MON-011	Acide perfluorononane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro pentanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro tridécanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro undécanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorooctane sulfonique	non décelé	max. 300.0 ng/L	Conforme
752-MON-011	Acide perfluoropentane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorotridécane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoroundécane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide 11-chloroeicosafuoro-3-oxaundecane-1-sulfonique (F-53B minor)	non décelé		
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorodécanesulfonique (8:2 fluorotélomère)	non décelé		
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorohexanesulfonique (4:2 fluorotélomère)	non décelé		
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorooctanesulfonique (6:2 fluorotélomère)	non décelé		
752-MON-011	Acide 4,8-Dioxa-3H-perfluorononanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide 9-chlorohexadecafluoro-3-oxanone-1-sulfonique (F-53B major)	non décelé		
752-MON-011	Perfluoro-1-octanesulfonamide	non décelé		
752-MON-011	Somme des substances per- et polyfluoroalkylées	non décelé		
752-MON-011	Somme PFOS, PFOA, PFHxS, PFNA	non décelé		
752-MON-011	Acide trifluoroacétique (TFA)	1269.9 ± 508.0 ng/L		

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Eau assez dure. (Notice technique SSIge W10027)

Absence des composés perfluorés recherchés. Présence d'acide trifluoroacétique.

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

## CONCLUSION DU DOSSIER

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a réévalué en juin 2020 les risques pour la santé liés à la présence de PFAS dans les denrées alimentaires. Le 16 décembre 2020, de nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable ont été définies dans l'UE. D'autres pays, comme l'Allemagne ou le Danemark, ont défini ou sont en train de définir des valeurs maximales supplémentaires pour les substances particulièrement critiques que sont l'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS), l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), l'acide per-fluorohexane sulfonique (PFHxS) et l'acide perfluorononanoïque (PFNA).

La Suisse est également en train de définir de nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable. Tant que celles-ci ne sont pas encore entrées en vigueur, l'eau potable est évaluée selon la législation actuelle. On peut toutefois s'attendre à ce que les futures valeurs maximales pour les PFAS soient plus strictes.

Dès que les nouvelles valeurs maximales seront entrées en vigueur, les résultats d'analyses disponibles devront être évalués par le distributeur d'eau, dans le cadre de son autocontrôle, selon la nouvelle législation et les mesures nécessaires devront être prises.

Pour toute information complémentaire à ce sujet : <https://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/eau-potable/devoir-dinformation-des-distributeurs-deau>

## REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL



Original à : Commune de Fey, , Rue de l'Ancien Four 4, 1044 Fey  
Copie(s) à : AIAE Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs, Monsieur Gérald MAYOR, Place de la Planchettaz 1, 1375 Penthéréaz

AIAE

Case postale 71

Analyse n°128473

**1040 Echallens**

dossier traité par M. F. Khajehouri  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehouri@lausanne.ch  
notre référence: CL 00.ECHA.128473

Lausanne, le 31-05-2024

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.ECHA.128473</b>	Provenance de l'échantillon	AIAE Commune d'Echallens
Date prélèvement	13-05-2024	Lieu de prélèvement	Fey atelier Boucard
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2812 - eau de boisson dans le réseau de distribution
Date d'analyse	13-05-2024 au 16-05-2024	Préleveur	Client externe

### Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-03*	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	46	UFC/ml	VM : Max. 300

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

**Conclusion** Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.ECHA.128473</b>	Provenance de l'échantillon	AIAE Commune d'Echallens
Date prélèvement	13-05-2024	Lieu de prélèvement	Fey atelier Boucard
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2812 - eau de boisson dans le réseau de distribution
Date d'analyse	13-05-2024 au 16-05-2024	Préleveur	Client externe

### Paramètres physico-chimiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ALA-58	Bromures	11.6	µg/l	
MON-ALA-58	Chlorures	9.8	mg/l	VM: max. 250
MON-ALA-58	Fluorures	<0.50	mg/l	VM: max. 1.5
MON-ALA-58	Nitrates	19.6	mg/l	VM: max. 40
MON-ALA-58	Sulfates	11	mg/l	VE: max. 50
MON-ALA-58	Calcium	89	mg/l	
MON-ALA-58	Dureté totale	27.5	°f	
MON-ALA-58	Magnésium	12.9	mg/l	
MON-ALA-58	Potassium	0.8	mg/l	VE: < 5
MON-ALA-58	Sodium	5.4	mg/l	VM: max. 200
MON-ALA-04	Carbone organique total	<0.5	mg C/l	VI: ≤ 2.00 mg C/l
MON-ALA-62*	Conductivité	529	µS/cm	VE: 200 - 800
MON-ALA-62*	Consommation acide	4.95	mmol/l	
MON-ALA-62*	Dureté carbonatée	24.8	°f	
MON-ALA-62*	Hydrogénocarbonate	299	mg/l	
	pH	7.1		VE: 6.8-8.2
MON-ALA-53	Ammonium	<0.010	mg/l	VM: max. 0.1
MON-ALA-53*	Nitrites	<0.005	mg/l	VM: max. 0.1
MON-ALA-53*	Phosphate	<0.020	mg p/l	VM: max. 1
MON-ALA-17	Turbidité	0.3	NTU	VI: ≤ 1.0 NTU

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur indicative selon OPBD\*\* VE: Valeur d'expérience selon directive W12 de la SVGW \*\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

\*\*\* Association pour l'eau, le gaz et la chaleur

### Conclusion

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.ECHA.128473</b>	Provenance de l'échantillon	AIAE Commune d'Echallens
Date prélèvement	13-05-2024	Lieu de prélèvement	Fey atelier Boucard
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2812 - eau de boisson dans le réseau de distribution
Date d'analyse	15-05-2024 au 21-05-2024	Préleveur	Client externe

### Métabolites Chlorothalonil (3 composés)

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ALA-76	R417888	42	ng/L	
<b>MON-ALA-76</b>	<b>R471811</b>	<b>216</b>	<b>ng/L</b>	
MON-ALA-76	SYN507900	<25	ng/L	

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur indicative selon OPBD\*\* VE : Valeur d'expérience selon directive W12 de la SVGW \*\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

\*\*\* Association pour l'eau, le gaz et la chaleur

### Conclusion

La qualité intrinsèque de l'eau est amoindrie par la présence des métabolites du chlorothalonil.

## Rapport d'analyses

---

N° échantillon	<b>CL 00.ECHA.128473</b>	Provenance de l'échantillon	AIAE Commune d'Echallens
Date prélèvement	13-05-2024	Lieu de prélèvement	Fey atelier Boucard
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

---

**Conclusion globale** La qualité intrinsèque de l'eau est amoindrie par la présence des métabolites du chlorothalonil.

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.